



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

PROCES VERBAL COMMISSION DEPARTEMENTALE JEUNES REUNION DU 09 avril 2019

Membres présents : Lydie Le Lay, Gilbert Le Gall, Jean Pierre Héréus, Joël L'Anton, Alain Quéau et Denis Le Dez.

Excusés : Jacques L'Hour, Max Gouès,

Denis Le Dez préside la réunion en l'absence de Max Gouès.

Réunion au Faou ouverture de séance à 17h30.

Réunion décentralisée au Faou en prélude du tirage des coupes des jeunes et des féminines prévu à 18h30.

Remerciements à Jean Le Viol pour avoir réservé une des salles de Communauté de Communes de la presqu'île de Crozon Aulne Maritime et bien sûr à eux d'avoir accepté.

1° Courriers courriels :

Passage en revue de tous les courriels reçus depuis la dernière réunion qui ont déjà fait l'objet d'une réponse par le président ou le secrétaire de la commission.

2° Litiges :

Match de coupe de district U15 du 06/04/19 Stade Plabennec 2 contre Plouvorn 2, le Stade Plabennec 1 ne jouant pas ce jour :

Réserves recevables sur le fond et la forme de Plouvorn sur la participation et ou qualification de joueur pour le motif cité précédemment.

Après consultation de la feuille du match FC AV Redon vs Stade Plabennec 1 du 30/03 il s'avère que 5 joueurs étaient en infraction. La commission décide : match perdu par pénalité à Stade Plabennec 2 à savoir, sachant qu'il s'agit d'un match de coupe :

Stade Plabennec 2 : 0 but

Plouvorn AG 2 : 3 buts

L'amende en conséquence est à mettre au compte du club.

Match de coupe de district U16 du 06/04/19 Fouesnant Us contre Es Cranou Le Faou/Hanvec :

Abandon de terrain par L'Es Cranou Le Faou/Hanvec alors que score était de 7 à 0 pour Fouesnant. La commission entérine le score et inflige une amende de 100 € au club quittant.



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Match de coupe de district U17 du 06/04/19 Trégunc Us contre Rosporden Fc :
Arrêt du match par l'arbitre suite à blessure grave d'un joueur de Rosporden, les dirigeants ne souhaitant pas le reprendre ni le rejouer. La commission entérine le résultat à savoir 6 à 1 pour Trégunc.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 94 des règlements de la ligue de Bretagne

3° Matches en retard :

La commission est dépitée par les nombreuses demandes de changements de date par Footclubs pour des motifs plus ou moins acceptables. La commission va réfléchir sur le sujet.

4° Tirages des coupes à 18h30 :

Accueil des équipes par Jean Le Viol souhaitant la bienvenue au peu de clubs qui se sont déplacés.

Il est demandé à une jeune joueuse de Le Faou Cranou de faire les tirages. ils paraîtront le jeudi 11 sur le site.

A noter, que pour les ½ finales, comme il s'agit de tirages anticipés, il ne sera pas tenu compte des rencontres précédentes « recevant/visiteur » sauf pour le cas où le Gj Aulne en U17 se qualifierait il recevra étant la seule équipe de D3, les autres étant des D1.

Clôture de séance conviviale avec les représentants des clubs : 19h15

Prochaine réunion : à définir

Le Secrétaire de la commission
G. LE GALL

Le Vice-Président de la commission
D. LE DEZ